

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL885

présenté par
M. Matras, rapporteur

ARTICLE 36

Après le mot :

« sont »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.